



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Avocats

Question écrite n° 65528

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur une récente délibération du conseil de l'ordre des avocats du barreau du Val-d'Oise. Le conseil s'élève contre les arrêtés ministériels qui prévoient que tout intéressé peut, en matière de pensions militaires, bénéficier de l'assistance gratuite d'un avocat, quelles que soient ses ressources et qu'aucune indemnisation n'est prévue par l'Etat en faveur de l'avocat. Il estime qu'il n'appartient pas aux avocats de supporter seuls la charge des dettes de solidarité nationale. Estimant que le nombre de dossiers traités par le tribunal des pensions militaires dans le Val-d'Oise est particulièrement important, il demande à l'Etat d'accorder une juste indemnité à l'avocat désigné d'office, conformément aux principes définis par la loi du 10 juillet 1991 sur l'aide juridictionnelle. Il souhaite qu'une suite positive soit réservée à cette délibération.

Texte de la réponse

Reponse. - Les dispositions de l'article 77 de la loi no 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique qui abrogent la loi du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire à l'exception de son article 36 sont conformes à la volonté clairement exprimée par le législateur : les débats à l'Assemblée nationale lors de l'examen de cette loi (cf débats Assemblée nationale, 3e séance du 30 avril 1991, pages 1960 et 1961) montrent que le maintien en vigueur de l'article 36 a eu pour objet de conserver en l'état le régime propre aux juridictions des pensions qui date de 1919 et qui se caractérise, d'une part, par la désignation de plein droit d'un avocat à quiconque en fait la demande et, d'autre part, par la gratuité du concours ainsi apporté.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65528

Rubrique : Auxiliaires de justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5613